

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_9
id. 4025

L'an deux mille dix huit, le trois juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**LISTE B
GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES
ALBEFEUILLE-LAGARDE, CASTELSARRASIN, COMBEROUGER,
CORBARIEU, ESPARSAC, MONTAUBAN, NÈGREPELISSE,
PIQUECOS, VILLEBRUMIER ET COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES DEUX RIVES**

Lors du vote du budget primitif 2018, l'Assemblée a approuvé la totalité des projets inscrits au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires existants et voté une autorisation de programme de **235 130 €**.

Pour rappel, il est précisé que la nature des travaux subventionnables est la suivante :

- grosses réparations des bâtiments scolaires ;
- travaux de mise en accessibilité.

Les travaux de strict entretien (peinture, électricité...) ne sont pas subventionnables.

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

- la dépense subventionnable est plafonnée à 17 500 € HT ;
- taux de subvention : 50 % ;
- possibilité de présenter deux tranches échelonnées sur deux ans.

Un plafond d'aides susceptibles d'être allouées sur la période 2016-2020, au titre des différents régimes d'aides départementales, est déterminé pour chaque commune ou intercommunalité. En matière de financement des bâtiments scolaires, le plafond pourra être majoré de 25 % des aides accordées.

Les demandes de subventions sollicitées par les communes et la communauté de communes sont les suivantes :

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
1 - ALBEFEUILLE- LAGARDE Mise en accessibilité du groupe scolaire – 2ème tranche BSRB EDU02411	48 820 €	17 500 €	50%	8 750 €
2 - CASTELSARRASIN Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école maternelle Louis Sicre – 1ère tranche BSRB EDU02391 CRU 2017-2	18 372 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 872 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
3 - CASTELSARRASIN Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école Hameau de Courbieu BSRB EDU02393 CRU 2017-2	1 910 €	1 910 €	50%	955 €
4 - CASTELSARRASIN Grosses réparations à la cantine scolaire de l'école Marie Curie – 1ère tranche BSRB EDU02394 CRU 2017-2	44 616 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				
5 - CASTELSARRASIN Mise en accessibilité de l'école maternelle Cassenel – 1ère tranche BSRB EDU02403	84 980 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				
6 - CASTELSARRASIN Mise aux normes sécurité incendie de l'école maternelle Cassenel BSRB EDU02404	14 990 €	14 990 €	50%	7 495 €
7 - COMBEROUGER Grosses réparations à l'école BSRB EDU02364	17 544 €	17 500 €	50%	8 750 €
8 - CC DES DEUX RIVES Grosses réparations à la cantine et aux sanitaires à l'école de Lamagistère – 2ème tranche BSRB EDU02401	25 190 €	7 690 €	50%	3 845 €
9 - CC DES DEUX RIVES Grosses réparations au groupe scolaire de Donzac – 1ère tranche BSRB EDU02334	37 512 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
10 - CORBARIEU Travaux d'accessibilité à l'école – 2ème tranche BSRB EDU02381	20 727 €	3 227 €	50%	1 613 €
11 - CORBARIEU Réfection des sols de l'école maternelle – 1ère tranche BSRB EDU02405	24 703 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 7 203 HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				
12 - ESPARSAC Travaux de climatisation à l'école André Candelon BSRB EDU02384	2 401 €	2 401 €	50%	1 200 €
13 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité à l'école Jacques Brel BSRB EDU02357	3 843 €	3 843 €	50%	1 921 €
14 - MONTAUBAN Réfection des sanitaires à l'école de Fonneuve – 1ère tranche BSRB EDU02353	33 639 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 16 139 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				
15 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité à l'école de Fonneuve BSRB EDU02358	7 880 €	7 880 €	50%	3 940 €
16 - MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité à l'école du Centre – 1ère tranche BSRB EDU02354	210 220 €	17 500 €	50%	8 750 €
<i>Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2019.</i>				
17 - NEGREPELISSE Travaux d'accessibilité à l'école maternelle « Les Ecureuils » - 2ème tranche BSRB EDU02413	20 850 €	3 350 €	50%	1 675 €

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
18 - PIQUECOS Travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école BSRB EDU02356	10 536 €	10 536 €	50%	5 268 €
19 - VILLEBRUMIER Rénovation du préau et des sanitaires de l'école primaire BSRB EDU02397	17 529 €	17 500 €	50%	8 750 €
TOTAL				115 412 €

La situation budgétaire de la ligne s’y rapportant, article 204142 – sous-fonction 21, sera la suivante :

- A. Autorisation de programme.....

235 130 €
- B. Engagement à ce jour.....

113 263 €
- C. Engagement à la présente Commission

115 412 €
- D. Reliquat.....

6 455 €

DECISION de la COMMISSION

PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du 16 mars 2016 relative à la politique d'aides aux communes en matière d'éducation,

Vu la délibération du 5 avril 2018 relative à l'adoption du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution des aides départementales aux communes et EPCI au titre de la liste B grosses réparations aux bâtiments scolaires, pour un montant global de 115 412 € (19 dossiers) telle que présentée ci-dessus ;

- Précise que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC